



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Nîmes, le lundi 25 novembre 2024

Objet : lancement de l'Appel à Projet REAAP 2025

Madame, Monsieur,

La Caisse d'allocations Familiales du Gard, le Conseil Départemental du Gard, la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc et l'État (Préfecture du Gard pour la Politique de la Ville) participent aux financements d'actions permettant de soutenir les parents par une offre de service diversifiée, structurée et répondant au mieux aux besoins des familles.

Dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), mis en place par la circulaire interministérielle du 9 mars 1999, le comité de pilotage départemental gardois organise l'**appel à projets REAAP 2025**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le Schéma Départemental des Services aux Familles 2021 - 2025 et du Schéma Départemental des Solidarités Sociales 2022 - 2027.

Les principes généraux :

Les REAAP interviennent dans le cadre de la prévention et de l'appui à destination des parents (coparentalité, mono parentalité, homo parentalité, grand parentalité, tuteur légal, ...).

De manière générale, les actions développées dans le cadre du REAAP s'adressent à toutes les familles et répondent à un objectif de prévenance et de réassurance des parents dans leurs capacités éducatives dans l'intérêt de l'enfant.

Pour vous aider à compléter votre demande de subvention, vous trouverez, en annexe de ce document, un guide d'accompagnement comprenant :

- Un cahier de charges expliquant les principes généraux du dispositif REAAP
- Le référentiel national de financement CAF (types d'actions éligibles, thématiques...)
- La charte du REAAP présentant les principes et valeurs d'intervention
- La charte nationale du soutien à la parentalité

Les priorités de l'appel à projet REAAP 2025 :

Les partenaires financeurs seront vigilants :

- A la recherche de la participation des pères sur les actions proposées
- Aux projets traitants des questions relatives à l'adolescence
- Aux projets en lien avec le numérique
- A la couverture géographique du département favorisant le développement d'actions sur les territoires dépourvus (notamment Gard Rhodanien et Sud du Département)
- Aux actions itinérantes (sur les communes rurales)
- Aux projets couvrants des horaires atypiques (soir et week-end) pour permettre la participation de tous les parents selon leur disponibilité familiale et professionnelle
- Aux projets innovants et co-construits.

Les modalités de dépôt des dossiers :

- Calendrier de l'appel à projet : **du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025.**
Aucun dossier ne pourra être saisi après cette date.
- Les porteurs de projets qui sollicitent un financement auprès de la CAF et du Conseil Départemental du Gard doivent déposer un dossier sur :
 - o <https://elan.caf.fr/aides>
- Les porteurs de projets qui sollicitent un financement dans le cadre de la Politique de la Ville doivent déposer un dossier sur :
 - o <https://elan.caf.fr/aides>
 - o <https://subvention.anct.gouv.fr> (pour l'État)
 - o <https://www.gard.fr/demandes-de-subvention> (pour le Conseil Départemental)
- Les porteurs de projets qui sollicitent un financement dans le cadre de la Politique de la Ville de Nîmes doivent déposer leur dossier sur :
 - o <https://elan.caf.fr/aides>
 - o <https://subvention.anct.gouv.fr> (pour l'État)
 - o <https://associations.nimes.fr> (pour la Ville de Nîmes)
 - o <https://www.gard.fr/demandes-de-subvention> (pour le Conseil Départemental)
- Les porteurs de projets qui sollicitent un financement auprès de la MSA auront, avant le 31 octobre 2024, téléchargé sur le site de la MSA (<https://languedoc.msa.fr/lfp/demande-subvention-msa>) et envoyé à l'adresse subventionass@languedoc.msa.fr leur demande de subvention.

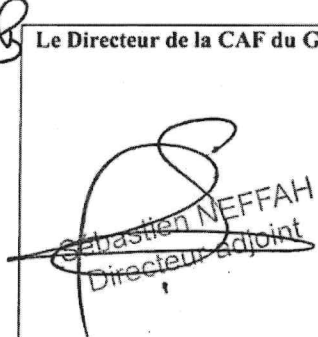
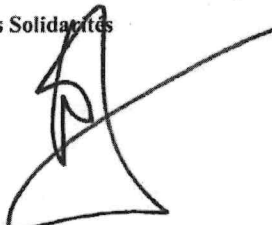
Les porteurs de projets devront indiquer l'ensemble des cofinancements sollicités sur chaque dossier déposé

La coordination du REAAP est à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires aux coordonnées suivantes :

Par email : reaap30@samuelvincent.fr

Par téléphone : 06 79 59 91 14

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée

 Le Directeur de la CAF du Gard	 P/le Préfet Le Secrétaire Général adjoint Pour le préfet, le sous-préfet, secrétaire général adjoint Mathias NIEPS	 P/la Présidente du Conseil Départemental du Gard. Le Directeur Général Adjoint des Solidarités	 La Directrice Générale de la MSA du Languedoc
Matthieu PERROT	Mathias NIEPS	Nicolas JULIEN	Marie-Agnès GARCIA